



Communiqué

Conseil de Ligue de la LAuRAFoot du 10/07/2020

Lyon, le 10 juillet 2020

Réuni conformément à son calendrier le 10/07/2020, le Conseil de Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Football (LAuRAFoot) a entériné le **calendrier de ses compétitions 2020/2021 et la composition des différentes poules des championnats régionaux** (cf. Annexes). La composition des poules des championnats régionaux a été élaborée sous réserve de la confirmation du repêchage du club de l'A.S. St Priest en N2 et par voie de conséquence de celui du F.C. Aurillac Arpajon Cantal Auvergne en N3 (*). Dans la mesure où certaines poules comportent 13 ou 14 équipes, elle a aussi tenu compte, autant que possible, de 2 critères pour la prochaine saison :

- des distances kilométriques afin de réduire au maximum les frais de déplacements liés aux matches dans un contexte financier difficile pour les clubs,
- des desiderata émis par un bon nombre de clubs d'évoluer dans telle ou telle zone géographique. Dans ce cas, le critère de la distance kilométrique n'a pas été retenu. Toutes les demandes n'ont malheureusement pas pu être satisfaites, même si beaucoup l'ont été.

En outre, du fait d'une récente décision de la Commission Fédérale des Règlements et Contentieux, le Conseil de Ligue a décidé de ramener sa **poule de R1 Futsal à 12 équipes** (voir évocation par ailleurs).

Le Conseil de Ligue a également confirmé la nécessité d'un **cadrage en Coupe de France** du fait d'un grand nombre d'inscrits, ce dont il se réjouit. Ce tour de cadrage aura lieu **le weekend des 29 et 30 août 2020, seule date disponible.**

Il a aussi décidé de la **création d'une Commission de Réforme et de Suivi des championnats régionaux** dont les missions engloberont toutes les catégories de championnats (masculins, féminins, seniors, jeunes, futsal), en vue de finaliser l'architecture des compétitions régionales après la saison un peu particulière que nous allons vivre en 2020/2021. Elle sera présidée par M. Arsène Meyer qui animait déjà la Commission de Suivi des championnats de Jeunes.

Le Conseil de Ligue a ensuite fait un premier point sur **le Fonds National de Solidarité du Football** et constate que, pour la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes, **plus de 75% des clubs ont**

déjà fait la démarche pour en bénéficier, ce qui montre bien la pertinence du dispositif. Les sommes seront portées aux comptes club de la ligue et des Districts au fur et à mesure que la FFF débloquera les fonds.

Enfin, il a décidé de **différer d'une saison la mise en place des obligations supplémentaires d'encadrement pour les équipes régionales de jeunes** qui avaient été votées lors de l'Assemblée Générale du 30/11/19, afin de laisser aux clubs plus de temps pour se mettre en règle avec le niveau de formation exigé pour leurs éducateurs/entraîneurs.

Un dernier Bureau Plénier de la Ligue reste programmé le 15/07 pour d'éventuels ultimes arbitrages et décisions.

CL/LAuRAFoot/Juillet 2020

(*) informations données sous réserve des procédures en cours et d'éventuels contentieux à venir

